

Projet règlement particulier

18^{ème} RALLYE REGIONAL DE MATOUR

21 et 22 juillet 2012



Maison des Associations
71520 Matour
Tel : 03.85.59.75.16

9, Route de Charolles
71800 La Clayette
Tel : 04.77.23.54.42

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **18 juin 2012**
Ouverture des engagements : **18 juin 2012**
Clôture des engagements : **13 juillet 2012 minuit**
Parution du road-book : **15 juillet 2012**

Dates et heures des reconnaissances : - **Dimanche 15 juillet 8h/12H et 14h/18H**
- **Vendredi 20 juillet 7h/12h et 14h/17h**
Vérifications administratives : **Maison des associations de 07h00 à 12h00 le samedi 21 juillet 2012**
Vérifications techniques : **Parc du manoir de 07h30 à 12h30 le samedi 21 juillet**

Heure de mise en place du parc de départ : **Le 21 juillet 2012 de 8h00 à 14h00**
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Le samedi 21 juillet 2012 à 11h00 maison des associations**
Publication des équipages admis au départ ainsi que l'ordre et heures des départs de la 1^{ère} étape : **Le samedi 21 juillet 2012 à 13h00**

Départ de la première étape (1^{ère} voiture) : **Samedi 21 juillet 15h00 au parc fermé Matour**
Arrivée de la première étape (1^{ère} voiture) : **17h28 au parc fermé à Matour le 21 juillet**
Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape ainsi que l'ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape à **20h00 le 21 juillet maison des associations**

Départ de la deuxième étape (1^{ère} voiture) : **Dimanche 22 juillet 8h00 au parc fermé Matour**
Arrivée de la deuxième étape (1^{ère} voiture) : **14h15 au parc fermé à Matour le 22 juillet**
Vérifications finales : **22 juillet 2012**
Publication des résultats provisoires 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent, il devient définitif 30' après l'affichage des résultats provisoires **dimanche 22 juillet 2012, maison des associations**
Remise des prix : **le 22 juillet 2012 parc du manoir 18h30**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dunoise organise le 18^{ème} rallye régional de Matour en qualité d'Organisateur Administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R 299, en date du 21 Juin 2012.

Comité d'Organisation – Organisateur technique

RALLYES PUISSANCE 5

Président : Mr SERAUD Sébastien

Secrétaire : Mme. Jugnet Julie

Membres du bureau : M. Clément Christophe, Mme. Berger Monique

Responsable Sécurité : M. Bourquin Eric et M. Jugnet Raphael

Responsable ES 1 : M. Griezmann Philippe

Responsable ES 2 : M. Jean-Louis Frédéric

Responsable des commissaires : M. Chauvot Cyril

Responsable des officiels : M. Maviel Jean-Marc et M. Ramage Patrick

Responsable des engagements : M. Decouche Julien

Relations avec la presse : M. Chantier Pascal

Secrétariat du Rallye

Maison des associations 71520 Matour

Téléphone : 03.58.59.75.16

Rallyespuissance5@orange.fr

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

- Mr Morange Robert licence n°1981 Responsable
- Mr. Rabian Dominique licence n°20036 Membre
- Mr Sivignon Michel licence n° 7762 Membre

Directeur de Course :

- Mr Bertrand Jacques licence n° 14532
- Mr Carrier Jean-Michel licence n°12047 ES 1/3/5
- Mr Finquel Gérard licence n° 1913 ES 2/4/6

- Mr Bonnot Thierry licence n°39196 véhicule trico
+ Mr. Maviel Jean-Marc licence n°41665
- Mr Brossard Jean-Paul licence n°4763 véhicule damier

Directeur de Course Adjoint au Pc

- Mr Della Torre André licence n° 15060 ES 1/3/5
- Mr Rossignol Guy licence n°11521 ES 2/4/6

Commissaires Techniques :

- Mr Legrand Jean-Paul licence n°3935 Responsable
- Mr Pepiot Bernard licence n°1893
- Mr Divert Bruno licence n°40573
- Mr. Querry Laurent licence n°212893 (stagiaire)
- Mr. Klein Florian licence n°214480 (stagiaire)

Relations avec les concurrents :

- Mr Peugeot Martial licence n°44386
- Mr Pora Gérard licence n°57091

Médecins :

- Dr. Fatah, Dr. Bouslah et Dr. Ouaman

Juge de fait :

- Mr Duchaine Jacky licence n° 24782

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de Matour compte pour le Challenge Bourgogne Franche Comté 2012, La Coupe de France des Rallyes 2012 coefficient 2, et le Challenge Pirelli.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront informés via le site internet des horaires de passage aux vérifications administratives qui auront lieu le **samedi 21 juillet 2012 de 7h00 à 12h00 à maison des associations 71520 Matour.**

Les vérifications techniques auront lieu le **Samedi 21 juillet 2012 de 7h30 à 12h30 Parc du manoir 71520 Matour.**

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux prescriptions générales FFSA.

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage Besson Hubert agent Renault « En Croquin » 71520 Matour**

Taux horaire de la main d'œuvre : **45€00 TTC**

Attention : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asadunoise.fr, rubrique « Matour ».

L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués, ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires, lors des vérifications techniques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **Rallye de Matour** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complété, avant le **9 juillet 2012 à minuit**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** Voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs **315 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **630 €**
- le règlement de l'engagement sera à établir **à l'ordre de Rallyes puissance 5**

3.1.12P. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, qui seront encaissés dès l'inscription.**
Un seul engagement par envoi.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. P VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA

4.1.1 P VITRES

Le positionnement des plaques d'identification des concurrents, à l'avant des véhicules, sera conforme à l'annexe 2 de la circulaire FFSA du 11 mai 2012

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans le parc d'assistance précisé sur le road book, 1 seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance. Les emplacements seront limités à 10ml parallèlement à la chaussée. Les remorques seront interdites sur le parc d'assistance (un parc remorque sera mis en place) Des contrôles seront effectués par un juge de faits.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200 euros sera appliquée pour chaque infraction.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures, d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.4 P IDENTIFICATION DES VOITURES

Suite à la circulaire FFSA du 11 mai 2012 tous les véhicules seront identifiés à l'aide de 2 plaques fournies par l'organisateur qui seront à positionner sur la voiture de course, soit une à l'avant et une à l'arrière conformément à l'annexe 1 de cette même circulaire.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Matour représente un parcours de **160.650 km**

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.000 Km**

Les épreuves spéciales sont : - ES 1/3/5 Saint pierre le vieux 6.500 Km

- ES 2/4/6 Matour 6.500 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le - **Dimanche 15 juillet 8h/12H et 14h/18H**

- **Vendredi 20 juillet 7h/12h et 14h/17h**

Seulement 3 passages au total par ES et par concurrent seront autorisés. Des contrôles seront effectués par les services de Gendarmerie ainsi que par le comité d'organisation.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

- 7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :
- Commissaire de route : **Chasubles orange**
 - Chef de poste : **Chasubles orange**

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE					
			1 partant	2 à 3 partants	4 à 8 partants	9 à 12 partants	13 à 15 partants	15 partants et plus
1 ^{er}	400 € + coupe	150 € + coupe	90 € + coupe	315 € + coupe	315 € + coupe	315 € + coupe	315 € + coupe	315 € + coupe
2 ^{ème}	300 € + coupe	100 € + coupe		coupe	150 € + coupe	150 € + coupe	150 € + coupe	150 € + coupe
3 ^{ème}	200 € + coupe	70 € + coupe			coupe	90 € + coupe	90 € + coupe	90 € + coupe
4 ^{ème}						coupe	70 € + coupe	70 € + coupe
5 ^{ème}							50 € + coupe	50 € + coupe
6 ^{ème}								30 € + coupe

La remise des prix aura lieu dimanche 22 juillet au Parc du manoir à partir de 18h30.

Le montant total des prix distribuables est de 13500 €.

La remise des prix est conforme aux groupes et classes de la réglementation 2012 (6 groupes et 18 classes). Les prix en valeurs sont cumulables, les coupes ne le sont pas.

Les groupes seront récompensés à partir de 3 partants.

Les classes 5 et 5K, 6 et 6K, 7,7S et 7K, ne seront pas confondues pour la remise des prix.

Une coupe sera remise au premier équipage féminin. Le groupe Z sera récompensé mais non la classe 15.

Une coupe sera offerte à 8 commissaires par tirages au sort.

Le Président, Sébastien SERAUD

